



MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

Direction générale des infrastructures,  
des transports et de la mer

Paris, le 15 JUIL. 2019

Direction des affaires maritimes  
Sous-direction des activités maritimes  
Bureau de la vie des services

Nos réf. : 43/AM1  
Affaire suivie par : Constantin de Pontbriand  
constantin.de-pontbriand@developpement-durable.gouv.fr  
Tél. : 01 40 81 15 99

**Relevé de conclusions de la réunion intersyndicale DAM/OS du 19 juin 2019**

*NB : ce document synthétise les principaux points et conclusions de la réunion mais n'a pas vocation à en retracer l'intégralité des échanges.*

**Liste des participants :**

- **Organisations syndicales (OS) :** Yann GUIHENEUF (CGT), Michel LELIEVRE (CGT), Olivier PREVOT (CGT), Camille PUJOL (CGT), Christophe BLEYNIE (FO), Gilles FERNANDEZ (FO), Stéphanie FERRARI-PAILLET (FO), Patrick HOUSSAIS (FO), Sélim MENTALECHETA (FO), Pascal BRANTONNE (UNSA), Loïc MOYAU (UNSA), Vincent LEBOEUF (UNSA), Stéphane KERAUDRAN (CFDT), Pierre OUDIN (CFDT), Ludovic PEUCH (CFDT), Maxime CAILLON (FSU), Catherine CHOLTUS (FSU), Françoise IRIARTRE (FSU).
- **Administration :** Thierry COQUIL (DAM), Christophe LENORMAND (DAM), Isabelle TANCHOU (DAM/SDAM), Marie FEUCHER (DAM/AM3), Constantin DE PONTBRIAND (DAM/AM1).

\*  
\* \*

**1. Présentation du projet de mutualisation du soutien technique de la flotte :**

Le projet de mutualisation du soutien technique de la flotte au sein de l'armement des phares et balises (APB) s'inscrit dans le cadre global de la stratégie de modernisation du dispositif de contrôle et de surveillance (DCS) et de la modernisation et la densification des moyens de l'APB.

La mutualisation portera sur le transfert de la gestion technique et comptable de l'ensemble des moyens nautiques du DCS à l'APB. Ce projet, qui fait consensus entre les DIRM, devra permettre de rompre l'isolement des ingénieurs d'armement du DCS et de bénéficier d'un réseau d'expertise technique au service de l'ensemble des moyens nautiques de la DAM.

Le soutien technique fonctionnera toujours en circuit court. L'APB organisera ses moyens au mieux pour garantir l'efficacité du soutien technique : la répartition géographique et les périmètres seront redessinés, et les ingénieurs d'armement relevant aujourd'hui de l'APB pourront à l'avenir intervenir sur le soutien des moyens du DCS.

Ce projet est pour la première fois présenté aux organisations syndicales. Certains points restent à finaliser, notamment en ce qui concerne l'accompagnement RH des agents concernés et les cas particuliers dans lesquels les ingénieurs d'armement des DIRM consacrent une partie de leur activité à la gestion des moyens des ULAM. Il sera rappelé à l'acheteur, aujourd'hui en poste à Lorient, que l'accès aux postes relevant de la zone de gouvernance des effectifs (ZGE) de la Bretagne est restreint (postes assortis d'une restriction à la ZGE ou aux services), et que s'il accepte son transfert à l'APB, il perdra le bénéfice de la possibilité d'accès à ces postes réservés.

La DAM est interrogée par les OS sur le transfert des budgets, en particulier sur les dépenses de fonctionnement et d'entretien qui doivent faire l'objet d'une répartition entre les DIRM/DDTM et l'APB. Les immobilisations (moyens nautiques du DCS) ne sont pas transférées.

## **2. Réorganisation de la DAM :**

La DAM, dans sa nouvelle organisation, se concentrera davantage sur le pilotage stratégique des politiques publiques. Le pilotage opérationnel et la mise en œuvre des politiques devront être assurés de manière plus affirmée par les DIRM. La réorganisation de la DAM sera présentée en Comité technique spécial de la DGITM le 9 juillet 2019. La note d'organisation nationale des affaires maritimes a été envoyée aux cabinets.

La DAM annonce par ailleurs la sélection du dossier « surveillance de la navigation » qui sera soutenu dans le cadre du Fonds pour la transformation de l'action publique (FTAP) à hauteur d'un million d'euros.

## **3. Démarche de création de pôles nationaux de compétence ou d'expertise :**

Dans le cadre du projet AM2022, la DAM poursuit une démarche de polarisation des compétences lorsque c'est pertinent (au niveau national ou des façades maritimes). Le centre national de surveillance des pêches (CNSP) et le centre d'appui au contrôle de l'environnement marin (CACEM), au CROSS Etel, en constituent les premiers exemples. Ces structures sont confirmées dans leur organisation et leur fonctionnement.

Des créations de nouveaux pôles sont envisagées : point d'appui en matière de ciblage des contrôles à Etel, centres d'appui aux CROSS, aux services de signalisation maritime et au réseau POLMAR/Terre à Brest, pôle d'appui à la délivrance des titres professionnels...

Au regard des difficultés de gestion RH au sein des lycées professionnels maritimes (LPM), il pourrait par ailleurs être envisagé, pour pallier les difficultés auxquelles ils sont confrontés, de créer un pôle de gestion RH pour l'ensemble des LPM.

## **4. Portail compétences :**

Dans le cadre de sa démarche de sécurisation des compétences, la DAM développe un système d'information spécifique aux métiers de l'administration chargée de la mer qui aura vocation à devenir un outil de pilotage des ressources humaines, notamment sur les aspects des recrutements,

des mobilités et des formations. Les principes de fonctionnement de ce système en cours de développement et l'interface d'utilisation sont présentés en séance.

Une expérimentation sera lancée dans des services volontaires à la rentrée 2019. A l'issue de l'expérimentation, un bilan des conclusions tirées ainsi que des propositions d'actions seront présentés lors d'une prochaine réunion intersyndicale.

En réponse aux questions des OS, la DAM rappelle que la première expérimentation a permis de faire un diagnostic sur 3 métiers et d'établir un plan d'action partagé avec la DRH. La DAM adressera le diagnostic aux représentants syndicaux.

#### **5. Points divers :**

Dans le cadre de la réforme de l'État (circulaires des 5 et 12 juin 2019, respectivement relatives à la transformation des administrations centrales et aux nouvelles méthodes de travail et à la mise en œuvre de la réforme de l'organisation territoriale de l'État), les structures de petite taille (établissements publics et services à compétence nationale de moins de 100 ETP) seront ciblées pour être réformées. Pour l'ENSAM qui figure dans la liste de ces structures, le rapprochement avec l'ENSM sera réaffirmé. Le BEA Mer est également concerné. Des pistes devront être étudiées pour conserver son indépendance vis-à-vis des autres BEA.

Sur le remplacement des moyens hauturiers du DCS, il est indiqué par la DAM que l'OSIRIS II est arrivé à la Réunion et devrait être mis en service à l'automne 2019. Concernant le PAM Méditerranée, cinq expressions d'intérêt ont été manifestées suite à un appel à candidatures. Une procédure négociée devra suivre. L'appel d'offre a été envoyé, avec pour objectif une notification du marché en fin d'année 2019. La construction devra être terminée à la fin de l'année 2021. Pour l'IRIS, l'objectif demeure celui de l'année 2021 pour un mouvement. Les questions relatives aux études d'impact seront traitées en comités techniques.

Parmi les autres points d'actualité sont notamment évoqués par la DAM le vote de la loi d'orientation sur les mobilités, les négociations internationales à l'OMI sur les réductions des émissions de gaz à effet de serre (réduction de la vitesse des navires), la réforme des retraites, l'action de l'État en mer, l'organisation de deux CIMER par an, l'accident de la SNSM et la question de la prise en charge indemnitaire des familles des victimes, la réorganisation de l'État et le séminaire national sur l'avenir des lycées maritimes du 28 mars 2019.

Les OS expriment par ailleurs leurs doutes, inquiétudes ou interrogations sur différents sujets : organisation de la lutte contre l'immigration clandestine (LIC) à Mayotte, situation à Saint-Pierre-et-Miquelon, chantier DCS et organisation des équipages, effectifs, réforme de l'inspection de la sécurité des navires...

#### **6. Points à traiter ultérieurement :**

Seront notamment inscrits à l'ordre du jour des prochaines réunions intersyndicales l'avancement du chantier DCS, la réforme de l'inspection de la sécurité des navires et le ciblage des contrôles.

\*  
\* \*

La prochaine réunion intersyndicale est prévue le 17 septembre 2019.

